

RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE  
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021  
**Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries**

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2020-2021. Le rapport tient compte des données recueillies entre le premier septembre 2020 au 30 juin 2021.

Depuis le premier septembre j'ai reçu au total 45 communications téléphoniques et courriers électroniques. Les communications provenaient majoritairement des parents et aussi des élèves adultes dans le secteur de la formation professionnelle.

Voici les motifs des demandes d'assistance selon les types d'élèves : 70 % concernaient des élèves du primaire, 24 % concernaient des adolescents du secondaire et 6 % des adultes des centres de formation professionnelle.

Les communications provenaient à 70 % de contacts téléphoniques et 30 % de courriers électroniques. Dans toutes les situations, les personnes ne connaissaient pas le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents à la commission scolaire* et ne connaissaient pas la procédure de traitement de plainte, sauf pour quatre familles. Parmi les 45 communications, 4 demandes ne concernaient pas notre centre de services scolaire et une était une demande d'un journaliste.

Une vingtaine de personnes quant à elles avaient déjà interpellé l'intervenant visé par l'insatisfaction et son supérieur dans la quête d'une entente. Une vingtaine des personnes désirait être conseillée plutôt que de porter plainte.

Voici les motifs d'insatisfaction relevés par les parents ou par l'élève adulte. Notons qu'il n'y a pas eu de motif relevant des activités parascolaires pour l'année scolaire 2020-2021.

- Racisme/harcèlement/intimidation/violence..... 20,0%
- Services spécialisés..... 12,5%
- Relations conflictuelles avec l'enseignant..... 10,0%
- Organisation scolaire..... 10,0%
- Problème personnel et demande d'accommodement... 10,0%
- Mesures disciplinaires contestées..... 7,5%
- Changement d'école souhaité..... 7,5%
- Transport scolaire..... 7,5%
- Service de garde..... 7,5%
- Respect du plan d'intervention..... 5,0%
- Contestation des résultats académiques..... 2,5%

Aucune plainte recevable selon le *Règlement* ne m'a été adressée pendant cette année scolaire.

Je tiens à remercier les différents intervenants des établissements du Centre de services scolaire pour leur excellente collaboration lorsque je communique avec eux.

Vous remerciant de votre confiance dans le cadre de l'exercice de mes fonctions, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Linda Larouche T.S., M. Serv. Soc.  
Protectrice de l'élève